

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 15 MARS 2016 A 20 H 15

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Seize, le **15 MARS A 20 H 15**

Extrait affiché le :
16 mars 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith,
Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-
WENTZEL Marylène, Mme ANDRE Sophie, Mme DUPONT Virginie,
M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BRIGEOT Claude, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Conseillers
Municipaux.

Objet : Article 2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales :
Décisions prises par le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. GILET Dominique	à	M. CHMIDLIN Stéphane
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. TARDIEU François	à	Mme LAVAL Christiane

N° 22/2016

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des collectivités
Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du
Conseil :

- n° 03/2016 autorisant la signature d'un avenant 1 au lot 3 – couverture, bardage métallique dans le
Marché à Procédure Adaptée de restructuration du centre de secours,
- n° 4/2016 autorisant la signature de la convention passée avec le cabinet ADEACT pour
l'accompagnement managérial de 4 responsables de la Ville,
- n° 5/2016 portant attribution du Marché à Procédure Adaptée de fourniture de vêtements de travail
et d'équipements de protections individuelles,
- n° 6/2016 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 17 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,